COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MANONCOURT EN VERMOIS SÉANCE DU 24 JUILLET 2020 À 20 HEURES 30

1. Election d'un secrétaire de séance :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Mélanie BERNARDIN pour remplir cette fonction.

2. Approbation du compte rendu des séances du 18 juin 2020 et du 29 juin 2020 :

Rapporteur: Monsieur Rachel PASCAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2020 et du 29 juin 2020.

3. Attribution d'une subvention 2020 au CCAS:

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 3500 euros au CCAS.

4. Subventions 2020 au Foyer Rural:

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 1260 euros au Foyer Rural.

5. Budget Primitif 2020:

Point sur le Budget Primitif pour la commune : une modification est à apporter en 66 et 022 concernant les dépenses de fonctionnement.

(a) Budget primitif 2020 de la Commune :

Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
Total dépenses proposées :	Total recettes proposées :
214 333.15 €	190 374.74 €
Virement à l'investissement : 97 892.64 €	Résultats reportés :
	121 851.05 €
Total général : 312 225.79 €	Total général : 312 225.79 €

Investissement:

DEPENSES		RECETTES		
Total dépenses proposées : 185 027.53€		Total recettes proposées : 641 446.89€		
RAR : 882 821.90€		Virement du fonctionnement :	97 892.64	€
Déficit reporté : 4 282.64€	4 282.64€	Affectation en réserve(1068)	332 792.54	€
	Résultats reportés			
Total général : 1 072 1	32.07 €	Total général : 1 072 132.07 €		

Vote du Conseil Municipal:

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2020 de la Commune tel que décrit ci-dessus.

6. Location d'un terrain communal :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la location d'un terrain communal sera à louer au prix du fermage connu avec un supplément de 100 euros par an pour un abri construit. Il sera à valider entre monsieur DIDIER Régis et madame MOS.

La secrétaire de séance

Mélanie BERNARDIN

) smandin

Le Maire

Rachel PASCAL